

Subvention pour la mise en œuvre de l’Outil de suivi



Outil de suivi du campus
en matière de **santé mentale**

Ce formulaire permet de demander une subvention de mise en œuvre de 7 500 \$ destinée à aider les établissements d’enseignement postsecondaire à commencer à utiliser l’Outil de suivi du campus en matière de santé mentale.

Il faut compter environ 15 à 20 minutes pour remplir ce bref formulaire de demande. Les établissements ne sont pas tenus d’avoir déjà effectué leur évaluation à l’aide de l’Outil de suivi. Ces subventions visent, en partie, à surmonter les obstacles liés au personnel, à la coordination et aux ressources qui ont pu freiner les progrès jusqu’à présent. Les activités financées doivent être menées à bien dans un délai de 12 mois.

Le paiement sera versé après la signature de l’entente de partage de données et la création du compte de l’établissement dans l’Outil de suivi.

Admissibilité

Pour présenter une demande, votre établissement doit :

- désigner une personne responsable principale ou une unité institutionnelle chargée de la participation;
- s’engager à signer l’entente de partage de données et à créer un compte dans les 30 jours suivant la réception d’une subvention conditionnelle;
- réaliser son évaluation initiale à l’aide de l’Outil de suivi au cours de la période de subvention;
- accepter de remplir le court sondage « Suivi de nos progrès », y compris une conversation facultative; et
- accepter de fournir un bref compte rendu final (15 à 20 minutes) sur les activités et l’utilisation des fonds.

Coordonnées de l’établissement et de la personne-ressource

Établissement

Personne responsable principale ou unité institutionnelle chargée de la participation

Courriel

Téléphone

----------------------	----------------------

Comment votre établissement utiliserait-il la subvention de 7 500 \$ pour soutenir la prise en main et l'utilisation de l'Outil de suivi?

250 mots maximum.

Les fonds de la subvention peuvent servir à financer des activités directement liées à la prise en main de l'Outil de suivi et à la réalisation des évaluations de l'Outil de suivi. Les dépenses admissibles peuvent inclure le temps de travail du personnel ou le remplacement temporaire, le soutien de personnes étudiantes ou d'auxiliaires de recherche, les groupes de travail ou les séances d'évaluation, les honoraires, les services de consultation, la collecte de données et la production de rapports internes. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour des activités sans rapport avec la réalisation des évaluations de l'Outil de suivi.

Que comptez-vous accomplir au cours de la période couverte par la subvention?

150 mots maximum.

Confirmation de l'établissement

Personne autorisée à représenter l'établissement (y compris le poste)

--

Signature ou approbation électronique

Date (AAAA-MM-JJ)

--	--

Pour toute question ou pour soumettre votre demande, veuillez communiquer avec Courtney Lord à l'adresse clord@srcd.org.